

**NOTE DE SYNTHÈSE ANNEXÉE AU
COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

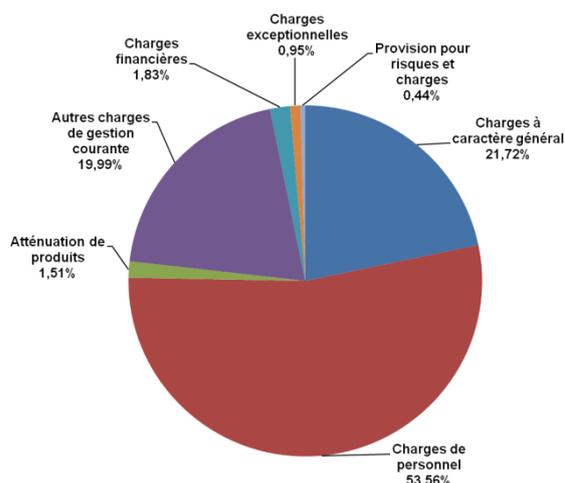
1 – La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la collectivité. Elle retrace en dépenses les charges à caractère général, les charges de personnel, les charges de gestion courante, les intérêts de la dette et les charges financières, les dotations aux amortissements, les provisions et, en recettes, les prestations de services, les produits fiscaux, les dotations et participations, les produits de gestion courante, le produit des cessions d'immobilisations, les amortissements des subventions.

1.1 – Les dépenses de fonctionnement

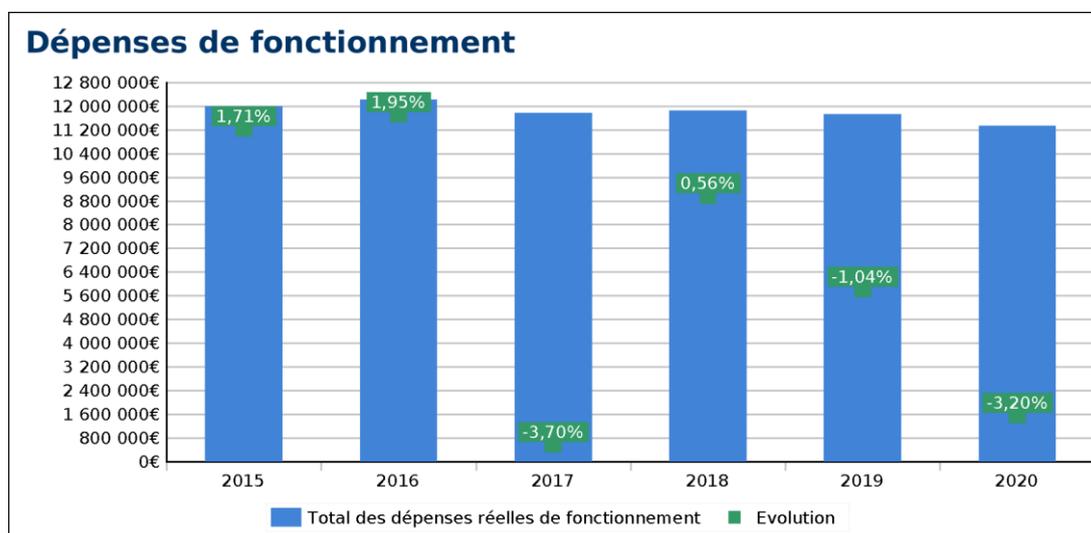
En 2020, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 11 342 923,52 € et se répartissent de la façon suivante :

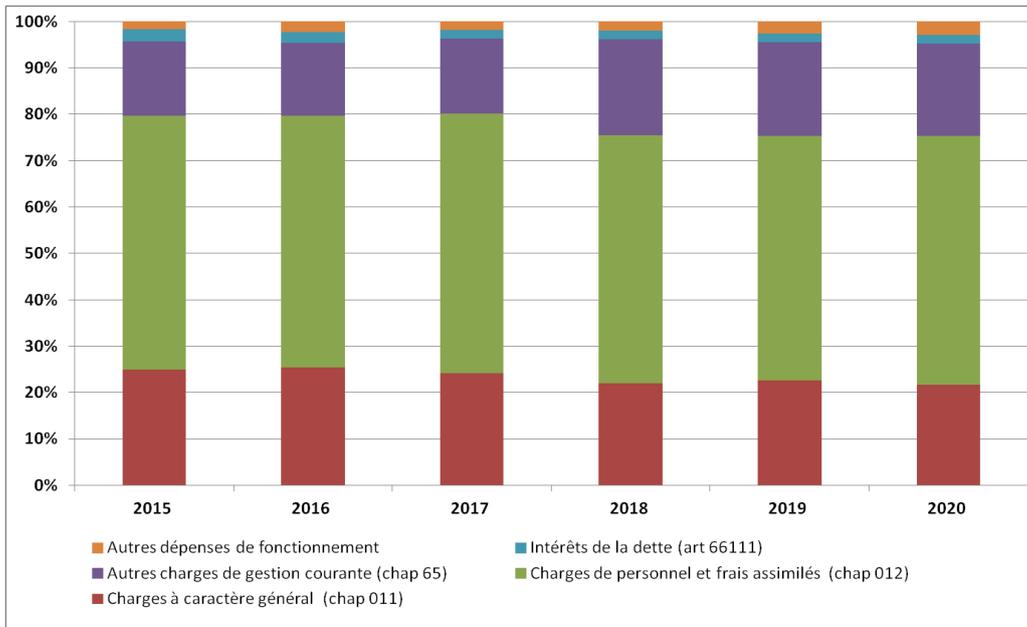
Charges à caractère général :	2 463 796,26 €
Charges de personnel :	6 075 503,28 €
Atténuation de produits :	171 408,00 €
Autres charges gestion courante :	2 267 323,25 €
Charges financières :	207 718,73 €
Charges exceptionnelles :	107 174,00 €
Provisions pour risques et charges :	50 000,00 €



Après intégration des opérations d'ordre (dont amortissements : 404 724,10 €), les dépenses de fonctionnement s'établissent à 11 851 018,62 €.

Evolution et répartition des dépenses réelles de fonctionnement de 2015 à 2020

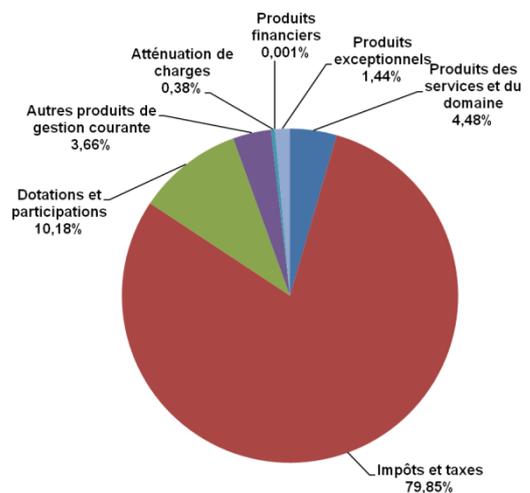




1.2 – Les recettes de fonctionnement

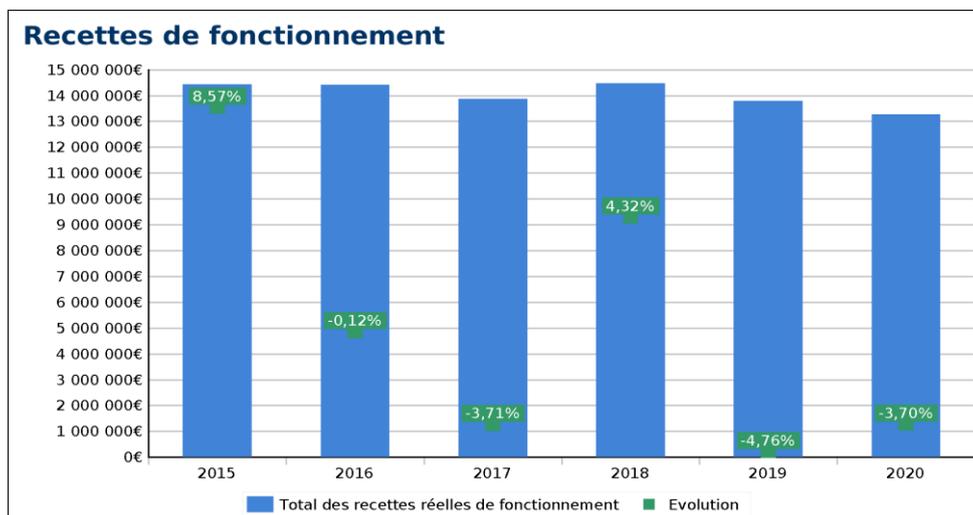
Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 13 275 667,40 € et se répartissent de la façon suivante :

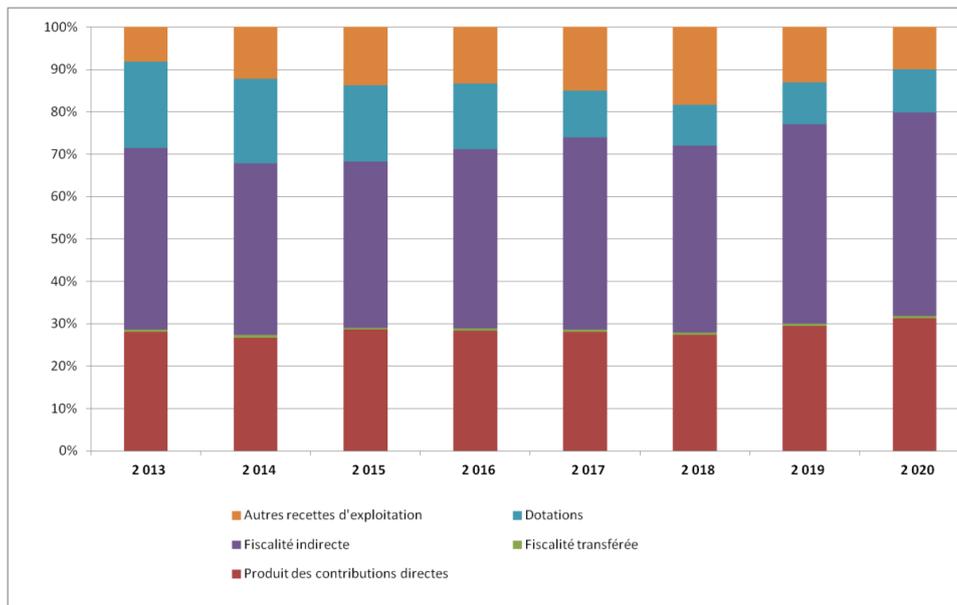
Atténuation de charges :	50 441,25 €
Produits des services :	594 957,73 €
Impôts et taxes :	10 601 001,37 €
Dotations et participations :	1 351 771,99 €
Autres produits de gestion courante :	486 417,02 €
Produits financiers :	68,50 €
Produits exceptionnels :	191 009,54 €



Après intégration des opérations d'ordre et du report de l'exercice N-1 (559 272,45 €), les recettes de fonctionnement s'établissent à 13 964 786,38 €.

Evolution et répartition des recettes réelles de fonctionnement de 2015 à 2020



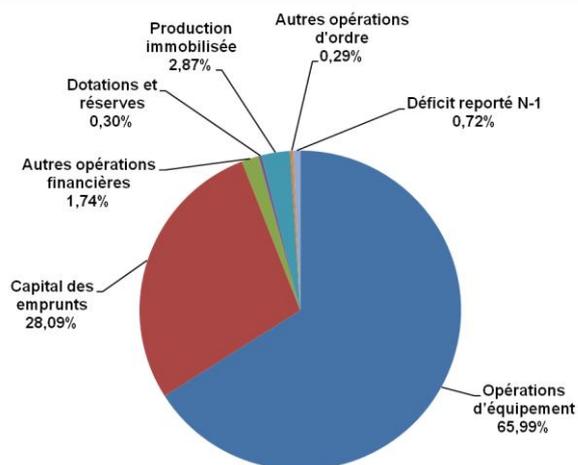


2 – La section d'investissement

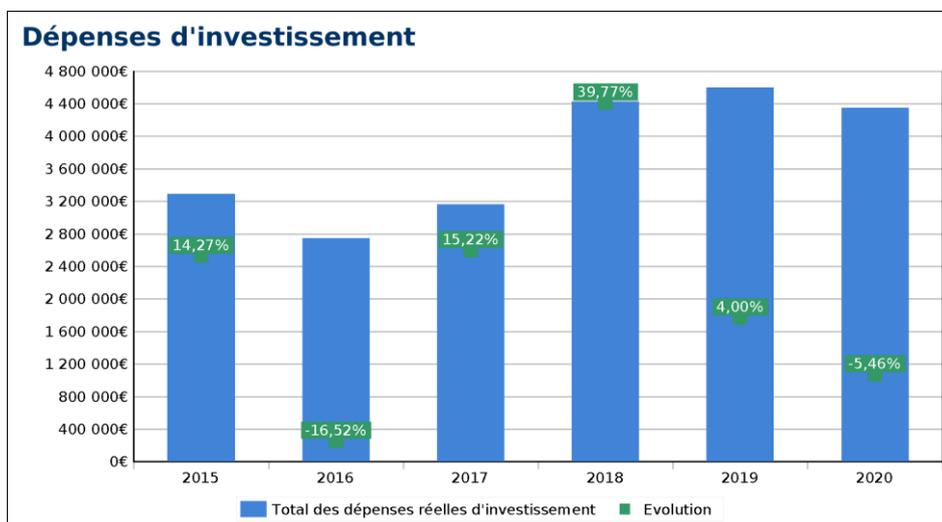
Cette section enregistre principalement les opérations correspondant à la mise en œuvre des programmes d'équipement et le remboursement annuel du capital de la dette.

Globalement, les dépenses d'investissement s'élèvent à 4.524.799,63 € et intègrent le déficit reporté de 2019 :

Opérations d'équipement :	2 985 764,09 €
Capital des emprunts :	1 270 901,37 €
Autres opérations financières :	78 752,79 €
Dotations, fonds divers et réserves :	13 783,39 €
Production immobilisée :	129 846,53 €
Autres opérations d'ordre :	12 950,56 €
Report déficit N-1 :	32 800,90 €



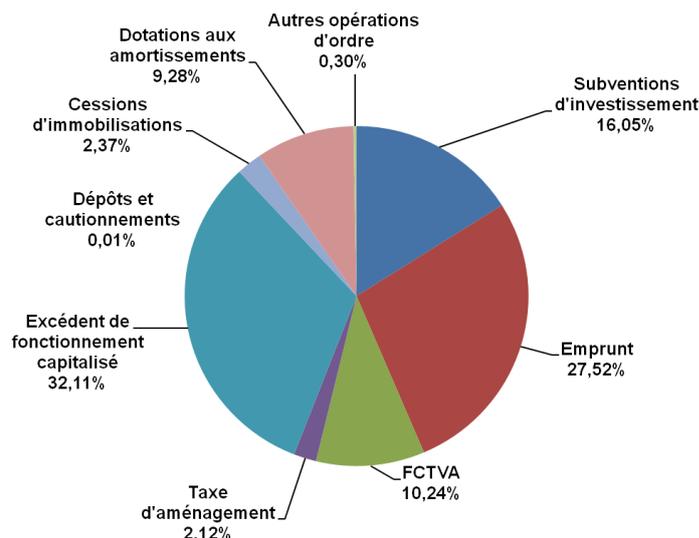
Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent quant à elles à 4.349.201,64 €, le remboursement du capital de la dette représentant 29,22 % de ces dépenses.



Evolution des dépenses d'investissement de 2015 à 2020

Les recettes d'investissement s'élèvent à 4.359.712,40 € et se répartissent de la façon suivante :

Subventions d'investissement :	699 561,62 €
Emprunts :	1 200 000,00 €
FCTVA :	446 413,00 €
Taxe d'aménagement :	92 392,12 €
Excédent de fonct. Capitalisé :	1 400 000,00 €
Dépôts et cautionnements :	300,00 €
Cessions d'immobilisations :	103 371,00 €
Dotations aux amortissements :	404 724,10 €
Autres opérations d'ordre :	12 950,56 €



3 – Les soldes intermédiaires de gestion

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité.

- **Epargne de gestion** (Différence entre les recettes réelles, hors cessions d'immobilisation et les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette et hors production immobilisée) : C'est un indicateur de la maîtrise du fonctionnement courant car ce solde n'est pas influencé par la gestion financière.
- **Epargne brute** (Différence entre les recettes réelles, hors cessions d'immobilisation et les dépenses réelles de fonctionnement, hors production immobilisée) : elle est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement, et prioritairement au remboursement de la dette.
- **Epargne nette** (Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette) : elle mesure la capacité de la collectivité à financer ses investissements.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Epargne de gestion	2 068 383	1 734 059	1 749 390	2 653 409	2 097 385	2 157 513
Epargne brute	1 755 790	1 452 871	1 514 840	2 430 807	1 876 818	1 950 299
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	12,92 %	10,76 %	11,51 %	17,27%	13,90%	14,81%
Epargne nette	691 091	358 137	390 185	1 354 037	697 013	679 397

4 – Les résultats

A la clôture de l'exercice :

- la section de fonctionnement dégage un excédent de : 2.113.767,76 €
- la section d'investissement dégage un déficit de : -165.087,23 €

Le résultat global de clôture se traduit par un excédent de **1.948.680,53 €**.

5 – La dette

En 2020, l'annuité de dette s'est élevée à 1.478.116,09 € dont 1.270.901,37 € correspondant au remboursement du capital et 207.214,72 € correspondant aux intérêts.

Au 31 décembre 2020, le capital restant dû s'élevait à 12.253.493,75 €.

Le ratio de désendettement s'établit à 6,3.

Ce ratio s'obtient en effectuant le rapport entre l'encours de dette à la clôture de l'exercice et l'épargne brute et il s'exprime en nombre d'années : moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone médiane ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge.

Enfin, on peut noter que les contrats sont placés en catégorie A1, soit la plus favorable du point de vue du risque (la lettre qualifiant la structure de la dette, le chiffre la qualité de l'index), à l'exception d'un contrat dit à barrière, placé en catégorie B1, dont le capital restant dû s'élève à 572.000 €.

